

Conférence à cinq voix sur les dangers qui guettent la laïcité au Liban

Par Jeanine JALKH



Une vue de la conférence, hier, à l'UL.

Causerie

Face à l'intégrisme religieux, le repli identitaire et les clivages confessionnels, la réflexion laïque peut-elle encore revendiquer son espace ?

Dans un climat de discorde et de confrontation entre différentes factions politiques, la question est de savoir si le Liban pluriconfessionnel peut ou ose encore aspirer à la laïcité face aux cloisonnements rigides édifiés par les différentes confessions en place.

La réflexion en vaut la peine, et le combat, quoique long et difficile, doit être poursuivi malgré les nombreux obstacles qui entravent, aujourd'hui plus que jamais, le chemin en direction de la laïcité. C'est ce que constatent en tout cas les membres de l'Union des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB), dans ses deux sections, libanaise et belge, et les membres de la Maison laïque, lors d'une conférence organisée à l'UL sur la laïcité et les rôles respectifs de l'ULB et de l'UL à cet égard.

Comme le relève à juste titre le président de la section libanaise de l'ULB, Walid Ammar, « la coopération académique et dans le domaine de la recherche ne représente qu'une dimension de la relation polyvalente souhaitée entre les deux universités qui par ailleurs partagent des valeurs et des missions sociales qui se rejoignent. À savoir une université libre fondée sur le principe du libre examen avec une vocation laïque et une université libanaise publique dont le rôle anticonfessionnel gagne de plus en plus d'importance face à une confessionnalisation croissante de l'enseignement au Liban ». « Malheureusement, constate M. Ammar, l'UL va accueillir tous les ans un nombre croissant d'étudiants venant de "ghettos" scolaires sectaires connaissant à peine leurs compatriotes des autres confessions. L'UL sera de plus en plus un lieu de rencontre, voire de confrontation des croyances et des idéaux dont la gestion se sera sans doute pas une mince affaire », soulignant que la promotion du dialogue, du respect de la diversité et de la tolérance mérite plus qu'une réflexion quotidienne de la part de la direction et du corps enseignant. « Il nécessite peut-être un département spécialisé avec des experts y travaillant à plein-temps », suggère M. Ammar.

Prenant à son tour la parole, Mme Leila Saadé, doyenne de l'École doctorale de droit et des sciences politiques, administratives et économiques à l'UL, a mis de l'avant « l'image plurielle » de l'UL, affirmant que cette université publique « a réussi l'exploit d'être, à la fois, à la portée de tous sans être affiliée à une quelconque partie de l'échiquier politique et confessionnel, conjuguant qualité et gratuité de l'enseignement ».

« Dans un pays gangrené par les passe-droits, le communautarisme, le féodalisme et le confessionnalisme, qui n'en est pas le moindre mal, la lutte pour la laïcité est plus que jamais d'actualité à tous les niveaux et dans tous les milieux. » Selon elle, « tous les libres penseurs de l'université, son président en tête, qui croient que les bonnes volontés, si elles s'en donnent les moyens, peuvent faire bouger les montagnes de préjugés et de conformisme, sont prêts à mettre leurs compétences et leur énergie au service de l'idéal laïque ».

L'intervention de notre collègue Nasri Sayegh est venue teintée d'un pessimisme et d'un pragmatisme propres aux journalistes laïcs, déçus qu'ils sont de la récupération des laïcs par le système en place. « La faute n'est pas à l'État ni au régime en place, la faute est aux laïcs eux-mêmes qui n'ont jamais su définir un projet propre à eux. » « Au lieu de cela, ils ont fini par être récupérés par les clivages en place », estime le conférencier. Or, insiste M. Sayegh, Taëf avait laissé la porte grande ouverte à l'amorce d'un projet à vocation laïque avec deux clauses essentielles : celle prévoyant l'abolition du confessionnalisme politique et celle de l'adoption d'une loi électorale aconfessionnelle. Et l'analyste de critiquer également « l'attitude de l'Europe en particulier, qui a continué à accorder son soutien aux communautés sans jamais appuyer le projet laïc ». Saturé des confessions et du jeu communautaire, le Liban ne peut plus contenir, de par sa géographie, tout ce beau monde, ironise le penseur. « D'où le débordement qui est fait sur l'extérieur et notamment sur les puissances régionales et internationales », constate-t-il.

Prenant le relais, les intervenants belges ont fait le point sur le cheminement historique de la Belgique en matière de laïcité. Dans un exposé passionnant sur la lutte entre partisans de la laïcité et ceux de l'Église catholique, le président du conseil d'administration de l'ULB et ancien recteur de l'ULB, Jean-Louis Vanherweghem, a introduit le rôle majeur joué par l'ULB, qui, a-t-il dit, est née d'une conviction, « la lutte contre l'emprise d'un dogme sur le savoir », un combat qui s'est prolongé durant des décennies, explique en substance l'intervenant. Ce dernier rappelle notamment l'un des deux articles majeurs qui gouvernent l'administration de cette institution qui prévoit que « l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument de l'autorité et l'indépendance du jugement ». L'ULB s'est en outre investie, en cours de route, au plan de l'émancipation des femmes, de la lutte pour la liberté contre le fascisme et l'intolérance, en faveur de la démocratie et de la participation, de la coopération internationale pour le développement, de l'ouverture du savoir pour tous et de l'engagement pour la paix, autant de chapitres concrétisés dans de multiples projets parallèles à l'enseignement et qui ont conféré à cette institution son caractère singulier. Le président du Centre d'action laïque, l'ancien sénateur Pierre Galand, a rappelé dans son discours que la Constitution belge, adoptée en 1831, a été une des plus progressistes d'Europe en instaurant une relation originale entre l'État et les Églises. « Elle est avant tout le résultat d'un compromis historique conclu entre les libéraux et les catholiques de l'époque. »

Selon lui, « ce n'est pas la conviction religieuse qui s'oppose à la laïcité des États, mais la place que les Églises veulent occuper dans l'espace public. Ce qui est fondamental, c'est qu'il y ait, au sein des États une véritable liberté pour les citoyens de croire ou de ne pas croire sans que cela n'ait d'influence sur leur traitement par les pouvoirs publics », dit-il.